

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SÉANCE DU LUNDI 10 MAI 2021

Sommaire

I. Élection du président du conseil d'administration	2
II. Élection des vice-présidents du conseil d'administration.....	8
III. Désignation de membres du conseil d'administration siégeant à la formation du Comité d'audit et des rémunérations compétente en matière de rémunérations.....	11
IV. Désignation de membres du conseil d'administration siégeant à la formation du Comité d'audit et des rémunérations compétente en matière de finances et d'audit.....	12
V. Désignation de membres du Comité des dons.....	14

MEMBRES PRÉSENTS

Audrey AZOULAY, Carlo BARONE, Laurence BERTRAND DORLÉAC, Alexandre BOMPARD, Thierry CADART, Henri de CASTRIES, François DELATTRE, Ramon FERNANDEZ, Charlotte HALPERN, Gessica JEAN, Sandra LAGUMINA, Katja LANGENBUCHER, Bruno LASSERRE, Henry LAURENS, Jeanne LAZARUS, Thomas LE CORRE, Alexandre MARIANI, Philippe MARTIN, Véronique MORALI, Horatia MUIR WATT, Laurence PARISOT, Pascal PERRINEAU, Anaïs PICART, Julie de la SABLIERE, Régine SERRA.

Assistaient sans voix délibérative : Anne-Sophie BARTHEZ, Bénédicte DURAND, Alban HAUTIER.

Invités : Arnaud JULLIAN, secrétaire général, Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés, Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes, cabinet Mazars.

La séance, organisée en visioconférence, est ouverte sous la présidence provisoire de Laurence Parisot à 15 heures.

Laurence Parisot constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Elle précise que son mandat de vice-présidente du conseil d'administration de la FNSP s'est achevé la veille. Elle propose néanmoins de considérer que son mandat est encore d'actualité quelques instants afin d'assurer le bon fonctionnement de cette séance et d'en assurer la présidence pendant ses trente premières minutes, qui seront consacrées à l'élection du prochain président ou de la prochaine présidente de la Fondation.

Elle rappelle les règles qui s'appliquent à cette élection :

- Le président est choisi parmi les dix membres du conseil d'administration représentant le collège des fondateurs ;
- Pour cette élection, les procurations ne peuvent être admises. Seules les voix des présents sont prises en compte pour le calcul du vote et du quorum ;
- Une majorité des deux tiers des membres présents doit être atteinte pour que l'élection soit acquise ;
- Le vote est réalisé à bulletins secrets.

Elle précise que, naturellement, en l'absence physique des membres du conseil, le vote se déroulera électroniquement, avec l'aide de l'outil *Neovote*, utilisé depuis plusieurs mois dans les principales instances de Sciences Po. Cet outil garantit en particulier la confidentialité absolue du secret du scrutin.

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après s'être assurée qu'il n'y avait pas de questions juridiques ou techniques des membres du conseil relatives aux règles de l'élection, **Laurence Parisot** cède la parole à Laurence Bertrand Dorléac qui s'est déclarée candidate à cette élection.

Laurence Bertrand Dorléac précise que son intervention sera brève puisque les membres du conseil ont déjà pu prendre connaissance de sa profession de foi.

Elle souligne d'abord que les événements récents qu'a connus Sciences Po ont profondément troublé et blessé toutes ses communautés. Cette institution a donc besoin de retrouver la sérénité dans ses espaces de travail, de recherche, de réflexion et d'enseignement. Cette crise doit aussi être l'occasion pour Sciences Po de faire évoluer ce qui doit encore changer. Elle est convaincue que cet établissement sera parfaitement à même de le faire puisqu'il n'a jamais cessé d'évoluer et de se réinventer.

Laurence Bertrand Dorléac veut encourager, défendre et faire valoir ce qui fait le Sciences Po que nous habitons au quotidien. A ses yeux, les médias renvoient une image d'un Sciences Po qui n'existe pas - ou plus - et ne correspond donc à aucune réalité actuelle. Certes, c'est une institution complexe qui repose sur des équilibres

subtils et fragiles entre ses différentes parties, entre ses différents acteurs et actrices, mais c'est aussi ce qui fait sa richesse.

Ce conseil d'administration lui semble bien être le reflet de cet organisme vivant et intelligent. Depuis la réforme des statuts de 2016, il est désormais composé de vingt-cinq membres, français et étrangers, répartis en neuf catégories. Des femmes et des hommes de générations différentes, de métiers différents, des salariés, des enseignants d'ici et d'ailleurs, des étudiants, des hauts fonctionnaires, des patrons, des syndicalistes, des non-syndiqués, etc.

Comment pourrait-elle prévoir et promettre ce que serait sa présidence, si elle est élue, alors que ce conseil la fera nécessairement évoluer ? L'histoire n'est jamais la même, ajoute-t-elle, elle est inventive – on a pu encore le constater récemment, pour le pire. Laurence Bertrand Dorléac aimerait contribuer à ce que l'histoire demeure surprenante, mais pour le meilleur.

Elle ajoute qu'il faut sans doute avoir un peu le goût du risque pour lui faire confiance. À ceux ou à celles qui doutent qu'elle soit au cœur des spécialités de cette maison, elle rappelle qu'elle a finalement choisi d'observer les images parce qu'elles sont depuis longtemps au centre de la vie de nos sociétés et qu'elles en disent largement aussi long que les textes, sinon plus.

En historienne, elle est habituée à traverser les lieux et les siècles. À cet égard, elle rappelle un événement fondateur - que son confrère historien et pataphysicien Pascal Ory lui a rappelé récemment -. Émile Boutmy, fondateur de Sciences Po, aussitôt après la défaite française lors de la guerre de 1870, que tous connaissent, au moins parce que son nom a été donné au plus grand amphithéâtre du campus de Paris, a consacré ses premiers cours à l'art et à l'architecture en Grèce ancienne. En outre, au moins trois des ouvrages de sa courte bibliographie sont consacrés à l'histoire de l'art.

Laurence Bertrand Dorléac fait sienne la devise du poète, qui voulait à la fois l'éternité, c'est-à-dire les ancêtres, mais aussi l'éclair dans la nouveauté. Elle n'oublie pas d'où elle vient, mais surtout, si on lui fait l'honneur de l'élire, elle entend demeurer prête à la concertation, prête au mouvement et à la remise en cause pour donner le meilleur d'elle-même.

Elle se réjouirait de présider ce conseil, qu'elle aimerait rendre aussi vivant que possible et précise que cela ne pourra être accompli sans l'aide de ses membres.

Si ce conseil lui accorde sa confiance, elle s'efforcera de s'en montrer digne et d'amener le meilleur d'elle-même dans cette entreprise commune.

Enfin, elle précise qu'elle va se retirer de la réunion et ne participera pas au vote.

Laurence Parisot demande si d'autres membres du conseil souhaitent présenter leur candidature.

Constatant qu'il n'y en a pas, elle ouvre la discussion.

Pascal Perrineau déclare qu'il va s'efforcer de donner un peu de vie à ce conseil d'administration, conformément aux vœux exprimés par Laurence Bertrand Dorléac.

Il souhaite tout d'abord expliquer les raisons qui le conduiront à s'abstenir lors de ce vote.

Il rappelle qu'il siège dans ce conseil d'administration au titre de sa fonction de président des *alumni* de Sciences Po. Ceux-ci lui ont adressé un abondant courrier et lui ont fait savoir qu'ils considéraient que le processus qui aboutit au choix proposé aujourd'hui est contestable. Il ajoute que nombre d'observateurs extérieurs partagent ce sentiment.

Pascal Perrineau indique que le réseau des *alumni*, qu'il a largement consulté, lui a fait part de sa préoccupation et de sa grande lassitude. Préoccupation et lassitude qui se traduisent d'ailleurs par une forte érosion des adhésions à cette association, comme lors de la crise de succession à la direction de Richard Descoings, mais cette fois-ci dans une plus forte proportion puisqu'elle atteint 25 à 30 % des effectifs. Ce détachement manifeste, selon Pascal Perrineau, de fortes inquiétudes quant à certaines évolutions de Sciences Po. Il en pointe quelques-unes : une gouvernance extrêmement opaque, une importance et un impact peut-être déraisonnables des modes intellectuelles les plus contestables, une atmosphère parfois peu favorable – et c'est plus inquiétant, juge-t-il, – au pluralisme et à la liberté de pensée, une relative indifférence aux enjeux locaux (ce que les *alumni* en région soulignent fréquemment), alors que Sciences Po dispose, contrairement à beaucoup d'institutions, de multiples antennes dans les territoires, et une conception parfois excessivement américano-centrée de la globalisation culturelle.

Enfin, il veut souligner un point qui le préoccupe, en tant qu'observateur : une trop grande indifférence aux usagers de Sciences Po, aux usagers du service public de l'enseignement de Sciences Po, c'est-à-dire aux étudiants, anciens et nouveaux, sans lesquels cette institution n'existerait pas.

Il rappelle que les représentants élus des étudiants et lui-même, représentant des anciens étudiants de Sciences Po, ont voté contre la proposition faite lors de la dernière séance informelle du conseil d'administration, qui était déjà la demande d'un avis sur la candidature de Laurence Bertrand Dorléac à la présidence de la Fondation.

Néanmoins, quelle que soit l'issue de ce vote, il souhaite bien sûr bonne chance au nouvel exécutif de la Fondation.

Thomas Le Corre intervient pour souhaiter tout d'abord la bienvenue aux nouveaux membres de ce conseil en espérant pouvoir bien travailler avec eux. Il entend expliquer pourquoi, Anaïs Picart et lui-même, représentants élus des étudiants de Sciences Po, vont voter contre la candidature de Laurence Bertrand Dorléac, comme ils l'ont fait lors de la réunion informelle de ce conseil le 15 avril.

En premier lieu, parce que la communauté étudiante n'a pas compris et a désapprouvé le processus de désignation de la nouvelle Présidente de la FNSP. Au moins pour trois raisons qui ont déjà été mentionnées par Pascal Perrineau.

La première est l'absence de pluralisme politique dans cette élection, c'est-à-dire le fait que l'on ne propose qu'une seule candidate aux membres de ce conseil.

La deuxième tient à ce qui relève selon lui d'un conflit d'intérêts. Laurence Bertrand Dorléac fut membre du comité de recherche mis en place pour préparer la désignation d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président de la FNSP, avant d'en démissionner.

La troisième, plus fondamentale selon lui, est que les étudiants n'ont pas été une partie prenante de ce processus. Il espère que, pour la suite, des réformes seront engagées afin que les étudiants puissent, en tant qu'usagers, faire partie de cette co-construction et participer à ce processus de désignation.

Constatant qu'il n'y a pas d'autres interventions, **Laurence Parisot** fait procéder au vote puis en annonce les résultats :

- Nombre de membres présents : 24
- Majorité des 2/3 : 16
- Pour Laurence Bertrand Dorléac : 21 voix
- Contre : 2 voix
- Abstention : 1 voix

➡ Laurence Bertrand Dorléac est élue présidente de la Fondation nationale des sciences politiques

Laurence Bertrand Dorléac se connecte au conseil d'administration.

Laurence Parisot félicite chaleureusement Laurence Bertrand Dorléac et lui cède la présidence.

Laurence Bertrand Dorléac remercie les membres du conseil pour leur confiance, qui l'honore et l'oblige. Elle espère s'en montrer digne.

Avant toute chose, elle donne la parole à Bénédicte Durand qui, depuis la démission du directeur de Sciences Po, en février dernier, assure avec courage et détermination l'administration et la direction de l'établissement.

Bénédicte Durand adresse ses félicitations à la nouvelle présidente de la FNSP et salue les nouveaux membres du conseil d'administration.

Dans ce moment si singulier de l'histoire de Sciences Po, dit-elle, tous ceux qui, chacun à sa place et dans son rôle, participent au bon gouvernement de cette institution sont tenus, collectivement, à la détermination, au courage et au service.

Elle souhaite donc bon vent à ce nouveau conseil d'administration de la FNSP.

Elle fait ensuite un très court point d'actualité en indiquant que, la semaine dernière, les deux rapports des groupes de travail, l'un consacré à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'autre à la déontologie au sein de Sciences Po, lui ont été remis et qu'elle s'en réjouit.

Concernant le rapport sur les violences sexistes et sexuelles, elle a pris l'engagement, notamment auprès des communautés étudiantes, d'une mise en action rapide. Ce conseil et le conseil de l'Institut auront l'occasion, dans les jours qui viennent, de discuter des propositions et des recommandations qui sont faites afin que puisse être engagée, sans tarder, une révision profonde des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles au sein de Sciences Po.

Le second rapport, consacré à la déontologie, est tout aussi riche et engageant pour l'institution. Il lui semble devoir aborder des points qui concernent davantage la gouvernance renouvelée. Elle laisse donc la nouvelle présidente de la FNSP en porter l'esprit et dire ce qu'elle en pense. Bien entendu, elle se tiendra à sa disposition pour que, sur ce sujet également, Sciences Po puisse avancer aussi rapidement que possible.

Ces deux rapports importants ont permis d'établir un diagnostic approfondi. Bénédicte Durand veut saluer devant ce conseil, sans préjuger de la manière dont ils seront mis en œuvre, à la fois la totale détermination des équipes qu'elle conduit à avancer sur ces sujets, mais aussi – et elle y voit un signe de la force de cette institution – l'incroyable mobilisation de l'ensemble des communautés de Sciences Po pour penser ces sujets, les regarder en face et se mettre au travail malgré la crise, malgré les critiques parfois extrêmement violentes, souvent très injustes.

Laurence Bertrand Dorléac remercie Bénédicte Durand pour ce travail fort précieux qui va beaucoup aider Sciences Po dans les mois à venir. Elle précise que ce point sera à nouveau évoqué à la fin de la réunion, à propos des comités et des commissions dont ce conseil aura à traiter.

A ce propos, elle souligne que pour que le conseil d'administration de la FNSP soit actif et intéressant, il doit aussi s'appuyer sur différents comités et commissions. Le conseil va donc devoir procéder à une succession de votes qui permettront de composer ou de compléter ces instances.

Mais, au préalable, puisque ce conseil a été très largement renouvelé, elle propose de faire un tour de table – virtuel – afin que les uns et les autres puissent faire mieux connaissance.

Chaque membre du conseil se présente.

Bénédicte Durand est administratrice provisoire de Sciences Po depuis presque trois mois, elle a eu le bonheur d'y être doyenne du collège universitaire pendant trois ans, puis directrice de la formation pendant deux ans.

Thomas Le Corre est, avec Anaïs Picart, représentant élu des étudiants. Il est en deuxième année sur le campus de Paris, en double diplôme avec l'université de Berkeley. Il est membre de l'UNEF.

Pascal Perrineau est professeur des universités émérite à Sciences Po. Il y enseigne à la fois sur le campus de Paris et sur celui de Menton. Il préside l'association des *alumni* de Sciences Po depuis quatre ans.

Anne-Sophie Barthez, est directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). Elle siège au conseil d'administration de la FNSP en tant que représentante du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Katja Langenbucher est professeure de droit à Francfort, affiliée à l'École de droit de Sciences Po depuis plus de dix ans.

Charlotte Halpern est chercheuse en science politique au Centre d'études européennes et de politique comparée de Sciences Po (CEE).

Anaïs Picart est représentante des étudiants et étudiantes. Elle est en deuxième année du collège universitaire. Elle est membre de l'UNEF.

Ramon Fernandez est, depuis un peu plus de six ans, directeur général délégué chez Orange, chargé des finances et du développement. Auparavant, il a passé une vingtaine d'années au ministère des Finances, notamment en tant que directeur général du Trésor entre 2009 et 2014.

Henry Laurens est professeur au Collège de France et siège à ce titre dans ce conseil. Il entre dans sa seconde mandature. Par ailleurs, tout le long de sa carrière, il a souvent collaboré avec des gens de Sciences Po puisqu'il est un spécialiste des mondes arabes et des relations internationales.

Sandra Lagumina représente les organisations syndicales patronales au sein de ce conseil et s'engage, elle aussi, dans un deuxième mandat. Elle est directrice générale de Meridiam et enseigne à Sciences Po depuis vingt-six ans.

Thierry Cadart représente les organisations syndicales de salariés. Il est trésorier et membre de la direction de la CFDT. Il entame également son deuxième mandat.

Laurence Parisot est présidente pour la France de la banque d'affaires Citi. C'est son deuxième mandat en tant que représentante des fondateurs dans ce conseil, dont elle était la vice-présidente entre 2016 et 2021. Elle saisit cette occasion pour saluer le travail de Louis Schweitzer, lui aussi vice-président de ce conseil avant d'assurer la présidence par intérim de la FNSP depuis le mois de janvier jusqu'à ces derniers jours et qui, par sa présence et son action, a rendu à cette institution sa stabilité, afin qu'elle puisse poursuivre sa route et préparer l'élection de la nouvelle présidente de la Fondation.

Horatia Muir Watt est professeure à l'École de droit de Sciences Po, depuis sa création. Elle est représentante élue de la faculté permanente de Sciences Po au sein de ce conseil.

Régine Serra est secrétaire générale du Centre d'histoire de Sciences Po (CHSP). Elle a été élue par le collège des cadres en tant que représentante des salariés de la FNSP. Elle est membre de la CFDT.

Philippe Martin est professeur à Sciences Po depuis 2008, au département d'économie, qu'il a dirigé entre 2010 et 2013. Il est spécialiste de commerce international et de macroéconomie internationale. Il préside le Conseil d'analyse économique (CAE) auprès du Premier ministre.

Véronique Morali est présidente du directoire de Webedia et vice-présidente de Fimalac. Auparavant, elle a été au service de la fonction publique à l'Inspection générale des finances.

Carlo Barone est professeur de sociologie à Sciences Po, rattaché à l'Observatoire sociologique du changement (OSC). Il est représentant élu de la faculté permanente de Sciences Po.

Alban Hautier est sous-directeur à la direction du budget au ministère de l'Économie et des Finances. Il est, avec Anne-Sophie Barthez, l'un des deux représentants du Gouvernement dans ce conseil, où ils siègent sans voix délibératives.

Jeanne Lazarus est sociologue, membre du Centre de sociologie des organisations (CSO) à Sciences Po et présidente du conseil de l'Institut. C'est à ce titre qu'elle siège dans le conseil d'administration de la FNSP.

Alexandre Bompard dirige depuis un peu plus de trois ans le groupe Carrefour. Très attaché à Sciences Po, il s'y est plus particulièrement engagé ces dernières années en présidant le Comité de campagne de Sciences Po.

Henri de Castries est aujourd'hui président de l'Institut Montaigne, administrateur référent de Nestlé et de Stellantis. En outre, il préside pour l'Europe le fonds d'investissement General Atlantique. Il a été pendant dix-sept ans le président directeur général du groupe Axa. Auparavant, il a été au service de la fonction publique, pendant neuf ans, à l'Inspection générale des finances et à la direction du Trésor.

Alexandre Mariani travaille à la direction des affaires internationales de Sciences Po (DAI) où il est chargé de la coopération avec la Chine. Il est, en outre, secrétaire du Comité social et économique (CSE) de Sciences Po et siège à ce titre dans ce conseil.

Julie de la Sablière est fondatrice et *CEO* du cabinet de conseil *Little Wing*. Elle enseigne depuis cinq ans la communication de crise à l'École du management et de l'innovation (EMI), et représente au sein du conseil de l'Institut et du conseil d'administration de la FNSP les chargés d'enseignement à Sciences Po.

Audrey Azoulay est directrice générale de l'UNESCO. Elle a accompli l'essentiel de sa carrière dans le domaine culturel.

Laurence Bertrand Dorléac précise que trois membres du conseil n'ont pas pu se présenter : **François Delattre**, diplomate, secrétaire général du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; **Gessica Jean**, assistante pédagogique spécialisée à l'École d'affaires publiques de Sciences Po (EAP), élue par le collège des employés en tant que représentante des salariés de la FNSP, membre de la CFTC ; **Bruno Lasserre**, vice-président du Conseil d'État – qui siège à ce titre au sein de ce conseil.

Elle invite les personnes qui assistent à ce conseil, sans en être membres, à se présenter également.

Jérôme Eustache est commissaire aux comptes ; il représente le cabinet Mazars qui accompagne la FNSP depuis l'exercice 2017 dans la certification de ses comptes annuels.

Léonard Gourinat est directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés de Sciences Po.

Arnaud Jullian est le secrétaire général de Sciences Po.

Sylvie Renault est l'assistante de la Présidence de la FNSP.

II. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurence Bertrand Dorléac rappelle que le bureau du conseil d'administration de la FNSP est composé de trois vice-présidents élus pour cinq ans, deux choisis parmi les représentants du collège des fondateurs et un troisième choisi au sein des autres catégories de membres du conseil.

Le conseil doit remplacer aujourd'hui l'ensemble des vice-présidents puisqu'ils sont tous parvenus au terme de leurs mandats, y compris Alexandre Mariani, élu en mars 2020, qui achevait la période de fonctions de son prédécesseur.

Il s'agit d'une élection à bulletins secrets, à la majorité simple des membres présents ou représentés. A ce propos, Laurence Bertrand Dorléac précise que trois membres absents ont donné des procurations : François Delattre à Ramon Fernandez, Charlotte Halpern à Carlo Barone et Bruno Lasserre à Sandra Lagumina.

Laurence Bertrand Dorléac indique qu'elle a reçu deux candidatures pour les vice-présidences choisies parmi les représentants des fondateurs, celles de Laurence Parisot et de Philippe Martin.

Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre personne issue de ce collège ne se portant candidate, elle fait procéder au premier vote.

Laurence Parisot et Philippe Martin annoncent qu'ils s'abstiendront lors de ce vote.

Laurence Bertrand Dorléac annonce les résultats du vote :

- Nombre de membres présents ou représentés : 25
- Majorité simple : 13
 - Pour Laurence Parisot : 21 voix
 - Contre : 1 voix
 - Abstentions : 3 voix

- Pour Philippe Martin : 21 voix
- Contre : 1 voix
- Abstentions : 3 voix

➡ Laurence Parisot et Philippe Martin sont élus vice-présidents du conseil d'administration.

Pour l'élection du vice-président choisi parmi les autres catégories de membres du conseil d'administration, Laurence Bertrand Dorléac indique qu'elle a reçu la candidature d'Alexandre Mariani. Elle demande s'il y a d'autres candidats.

Thomas Le Corre présente sa candidature et souhaite donner quelques éléments d'explication à ce propos.

Il rappelle que la dernière fois qu'un vice-président choisi parmi les membres du conseil extérieurs au collège des fondateurs a été élu, ce fut Alexandre Mariani au motif qu'il serait à même d'établir un lien entre les différentes communautés de Sciences Po.

Après la crise que Sciences Po a traversée - laquelle se prolongera sans doute, selon lui, encore pendant plusieurs mois - Thomas Le Corre pense que le fait d'avoir, cette

fois-ci, une vice-présidence étudiante, serait perçu comme le signe, tout à fait indispensable et efficace, d'une main tendue vers cette communauté.

Il considère que la communauté étudiante a été très mobilisée ces derniers mois en s'intéressant comme jamais aux enjeux du conseil d'administration de la FNSP. L'élection d'un vice-président étudiant serait l'occasion de permettre une meilleure transparence, une meilleure coopération avec les 14 000 étudiants avec lesquels les membres du conseil interagissent quotidiennement.

Thomas Le Corre considère que l'une des causes de la crise que Sciences Po a traversée, en tout cas du point de vue des étudiants qu'il représente, est justement que ces derniers étaient la seule communauté qui a été tout à fait mise à l'écart des choix stratégiques de ces derniers mois.

Si ce conseil le choisit comme vice-président, Thomas Le Corre entend travailler sur trois dossiers clefs.

Le premier porte sur la gouvernance et la déontologie, c'est-à-dire essayer de travailler collectivement à faire évoluer la FNSP vers plus de représentativité, de transparence et d'éthique.

Deuxièmement, il souhaiterait mettre l'accent sur les finances et le budget, afin de trouver un modèle économique plus performant pour les étudiants dans le besoin. Modèle qui prendrait en compte les changements structurels de l'enseignement supérieur et de son financement.

Et enfin, il souhaite œuvrer en faveur de l'universalisme (au sens académique du terme) et de la transition écologique, préserver les libertés académiques et renforcer les enseignements et les actes forts sur des politiques publiques écologiques.

Laurence Bertrand Dorléac se réjouit de constater que nombre des points du programme de Thomas Le Corre convergent avec ceux que nous portons à Sciences Po. Il pourra d'ailleurs le vérifier lors de la procédure qui va se mettre en place très rapidement pour la nomination de la prochaine direction.

Elle voudrait cependant savoir comment Thomas Le Corre entend exercer cette vice-présidence alors qu'il va accomplir sa troisième année à l'étranger.

Thomas Le Corre souligne que les statuts actuels sont très contraignants pour les élus étudiants puisque la durée du mandat de la vice-présidence - cinq ans - est, formellement, incompatible avec la durée de leurs mandats, deux ans. A ses yeux, le problème porte plus sur ce point que sur l'année à l'étranger.

Néanmoins, il est tout à fait envisageable, comme c'est le cas au conseil de l'Institut, d'élire une vice-présidente ou un vice-président étudiant et de le remplacer lorsque son mandat d'élu parvient à son terme.

En tout cas, ajoute-t-il, une telle élection au conseil d'administration serait un acte fort, comme cela fut le cas il y a quelques années pour le conseil de l'Institut. Acte qui montrerait que la communauté étudiante est partie intégrante des choix stratégiques pris par la Fondation.

Laurence Bertrand Dorléac fait procéder au vote pour l'élection du troisième vice-président du conseil puis en annonce les résultats :

- Nombre de membres présents ou représentés : 25
- Majorité simple : 13
 - Pour Thomas Le Corre : 3 voix
 - Contre : 19 voix
 - Abstentions : 3 voix

- Pour Alexandre Mariani : 22 voix
- Contre : 3 voix
- Abstentions : 0 voix

➡ **Alexandre Mariani est élu vice-président du conseil d'administration de la FNSP.**

Alexandre Mariani remercie les membres du conseil et tient aussi à donner l'assurance à Thomas Le Corre qu'il entend bien continuer à travailler en concertation avec toutes les composantes de ce conseil, notamment avec les élus étudiants, car il a toujours été attentif et demeure très attaché à ce que la voix des étudiants soit entendue.

III. DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIEGEANT A LA FORMATION DU COMITE D'AUDIT ET DES REMUNERATIONS COMPETENTE EN MATIERE DE REMUNERATIONS

Laurence Bertrand Dorléac indique qu'il faut à présent procéder à la désignation de deux membres du conseil qui siégeront dans le comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de rémunérations.

Elle rappelle les attributions de cette formation, telles qu'elles ont été définies par les statuts de la FNSP, révisés en 2016 :

- Donner un avis sur les objectifs poursuivis en matière de rémunération des dirigeants ;
- Proposer la rémunération du président de la FNSP ;
- Proposer la rémunération de l'administrateur et celle du directeur de l'Institut d'études politiques de Paris ;
- Proposer, le cas échéant, des modalités de fixation de la part variable de la rémunération de l'administrateur et du directeur de l'Institut d'études politiques de Paris ;
- Donner un avis sur la rémunération des dirigeants.

Elle précise que seuls les membres du conseil d'administration non élus n'ayant pas, par ailleurs, la qualité de salarié de la FNSP ou de fonctionnaire en activité à l'IEP de Paris, peuvent être membres de cette formation.

Laurence Bertrand Dorléac indique qu'elle a reçu deux candidatures, celles de Sandra Lagumina et de Véronique Morali.

Elle demande s'il y a d'autres candidats. Aucune autre personne ne se portant candidate, elle fait procéder au vote.

Sandra Lagumina et Véronique Morali annoncent qu'elles s'abstiendront lors de ce vote.

Laurence Bertrand Dorléac fait procéder au vote puis en annonce les résultats :

- Nombre de membres présents ou représentés : 25
- Majorité simple : 13
 - Pour Sandra Lagumina : 20 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstentions : 5 voix

- Pour Véronique Morali : 21 voix
- Contre : 0 voix
- Abstentions : 4 voix

➔ Sandra Lagumina et Véronique Morali sont désignées membres du comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de rémunérations.

IV. DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIEGEANT A LA FORMATION DU COMITE D'AUDIT ET DES REMUNERATIONS COMPETENTE EN MATIERE DE FINANCES ET D'AUDIT

Laurence Bertrand Dorléac invite à présent les membres du conseil à procéder à la désignation de cinq membres du comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit.

Elle rappelle l'importance de cette formation qui est compétente en matière de finances et donne un avis préalable à l'inscription de tout point de l'ordre du jour du conseil d'administration présentant un caractère budgétaire ou financier. Au titre de ses missions d'audit, elle assure en outre le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Elle précise que doivent être renouvelés : trois représentants du collège des fondateurs, un représentant élu des enseignants et des chercheurs et un représentant élu du personnel de la FNSP.

Pour les représentants des fondateurs, Laurence Bertrand Dorléac a reçu les candidatures d'Audrey Azoulay, de François Delattre et de Ramon Fernandez.

Elle demande s'il y a d'autres candidats provenant de ce collège. Aucune autre personne ne se portant candidate, elle fait procéder au vote et en annonce les résultats :

- Nombre de membres présents ou représentés : 25
- Majorité simple : 13
 - Pour Audrey Azoulay : 23 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstentions : 2 voix

- Pour François Delattre : 20 voix
- Contre : 0 voix
- Abstentions : 4 voix

- Pour Ramon Fernandez : 21 voix
- Contre : 1 voix
- Abstentions : 3 voix

➡ Audrey Azoulay, François Delattre et Ramon Fernandez sont désignés membres du comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit.

Pour le représentant élu des enseignants et des chercheurs, Laurence Bertrand Dorléac a reçu la candidature de Carlo Barone.

Elle demande s'il y a d'autres candidats. Aucune autre personne ne se portant candidate, elle fait procéder au vote et en annonce le résultat.

- Nombre de membres présents ou représentés : 25
- Majorité simple : 13
 - Pour Carlo Barone : 21 voix
 - Contre : 2 voix
 - Abstentions : 2 voix

➡ Carlo Barone est désigné membre du comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit.

Pour le représentant élu du personnel de la FNSP, Laurence Bertrand Dorléac a reçu la candidature de Régine Serra.

Elle demande s'il y a d'autres candidats. Aucune autre personne ne se portant candidate, elle fait procéder au vote et en annonce le résultat :

- Nombre de membres présents ou représentés : 25
- Majorité simple : 13
 - Pour Régine Serra : 22 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstentions : 3 voix

➡ **Régine Serra est désignée membre du comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit.**

V. DESIGNATION DE MEMBRES DU COMITE DES DONNS

Laurence Bertrand Dorléac engage maintenant les membres du conseil d'administration à désigner un de ses membres appelé à siéger dans le comité des dons et, de surcroît, à s'exprimer sur le renouvellement des mandats de deux personnalités qualifiées membres de ce comité. Elle précise que, dans ce comité, la durée des mandats des membres élus ou désignés est de trois ans.

Elle rappelle que ce comité, créé en 2018, a pour vocation, en matière d'acceptation des dons, de veiller au respect de la réputation et l'indépendance de la FNSP, de garantir l'autonomie et la liberté de sa recherche et de ses chercheurs ainsi que de sa politique pédagogique. Cette instance, souligne-t-elle, tient donc une place de premier plan dans la politique de levée de fonds de Sciences Po.

Pour la désignation du membre du conseil appelé à siéger dans le comité des dons, Laurence Bertrand Dorléac a reçu la candidature de Philippe Martin.

Elle demande s'il y a d'autres candidats.

Anaïs Picart annonce qu'elle se porte candidate et présente les raisons qui la conduisent à le faire.

Elle rappelle que la *Charte d'acceptation des financements publics et privés* de Sciences Po prévoit qu'un membre du conseil d'administration de la FNSP siège dans le comité des dons. C'est en tant que représentante des étudiantes et des étudiants qu'elle se porte candidate. En effet, il est rappelé dans cette charte que la responsabilité sociale et les valeurs citoyennes sont intrinsèquement liées à la mission d'enseignement de Sciences Po. Or, la question de la responsabilité sociale et environnementale de l'établissement est un sujet qui tient particulièrement à cœur à la communauté étudiante.

Anaïs Picart précise qu'elle a participé à un groupe de travail, le 12 mars dernier, avec la direction de la stratégie et du développement (DSD), qui lui a permis de saisir les enjeux autour de l'acceptation des dons. Au cours des discussions, un accord s'est fait autour de la nécessité d'avoir plus d'échanges entre le comité des dons et les autres instances de Sciences Po.

Une réflexion très intéressante a déjà été engagée pour garantir des critères plus exigeants, notamment vis-à-vis des entreprises polluantes. Dans la situation actuelle, de plus en plus préoccupante s'agissant du changement climatique et de la biodiversité, les étudiants sont et se sentent pleinement concernés. C'est même le sujet qui les préoccupe le plus, comme on a pu le constater lors de la consultation organisée en 2019. C'est pourquoi une présence étudiante dans ce comité lui semble particulièrement opportune et pertinente.

Elle précise que, comme Thomas Le Corre, elle sera l'an prochain en troisième année, à l'étranger. Lors du premier semestre, elle effectuera d'abord un stage en France et sera donc disponible. Elle ne sera à l'étranger que pendant le deuxième semestre de l'année universitaire. Néanmoins, elle souligne que les innovations faites dans l'enseignement afin d'avoir un enseignement hybride permettent désormais de tenir, dans d'excellentes conditions, des réunions à la fois avec des personnes en salle et des personnes à distance. Elle considère donc que rien ne s'opposerait à sa participation aux travaux de ce comité.

Laurence Bertrand Dorléac fait procéder au vote pour la désignation d'un membre du conseil d'administration appelé à siéger dans le comité des dons, puis en annonce les résultats :

- Nombre de membres présents ou représentés : 25
- Majorité simple : 13
 - Pour Philippe Martin : 20 voix
 - Contre : 3 voix
 - Abstentions : 2 voix
- Pour Anaïs Picart : 3 voix
- Contre : 16 voix
- Abstentions : 6 voix

➡ ***Philippe Martin est désigné membre du comité des dons***

Laurence Bertrand Dorléac soumet à présent au vote le renouvellement des mandats de deux personnalités extérieures membres du comité des dons : Laurence Engel et Pierre Sellal. Elle annonce ensuite le résultat du vote :

- Nombre de membres présents ou représentés : 25
- Majorité simple : 13
 - Pour Laurence Engel : 22 voix
 - Contre : 1 voix
 - Abstentions : 2 voix
- Pour Pierre Sellal : 22 voix
- Contre : 1 voix
- Abstentions : 2 voix

➡ ***Les mandats de Laurence Engel et Pierre Sellal, en tant que personnalités qualifiées membres du comité des dons, sont renouvelés pour trois ans.***

Au terme de cette succession de votes, Laurence Bertrand Dorléac remercie sincèrement et chaleureusement, toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu accepter

de siéger et de participer aux travaux de ces instances (bureau, commissions et comités). Elle n'ignore pas que c'est un engagement fort et une charge parfois assez lourde, en raison de l'importance des sujets qui y sont traités et du rythme des réunions.

Elle demande, pour mémoire, à Sylvie Renault, de rappeler la composition, désormais complète, de toutes ces instances.

Sylvie Renault fournit ces précisions.

Bureau du conseil d'administration de la FNSP

- Présidente : Laurence Bertrand Dorléac
- Vice-présidente : Laurence Parisot
- Vice-président : Philippe Martin
- Vice-président : Alexandre Mariani

Comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de rémunérations.

- Laurence Bertrand Dorléac (présidente)
- Henri de Castries
- Sandra Lagumina
- Véronique Morali
- Julie de la Sablière

Comité d'audit et des rémunérations dans sa formation compétente en matière de finances et d'audit

- Laurence Bertrand Dorléac (présidente)
- Audrey Azoulay
- Carlo Barone
- François Delattre
- Ramon Fernandez
- Laurence Parisot
- Régine Serra

Comité des dons

- Laurence Tubiana (personnalité qualifiée)
- Laurence Engel (personnalité qualifiée)
- Philippe Martin (membre du conseil d'administration de la FNSP désigné)
- Pierre Sellal (personnalité qualifiée)
- Cornelia Woll (présidente du conseil scientifique de Sciences Po, membre de droit)

Laurence Bertrand Dorléac précise que la désignation du membre du conseil d'administration siégeant dans la commission de déontologie – commission qui doit impérativement être en mesure de fonctionner pleinement dès cet été - est reportée à la séance du conseil du 19 mai. En outre, la question de l'évolution, voire des changements substantiels à opérer à propos de cette commission, tels que le préconise le rapport remis par le groupe de travail présidé par Catherine de Salins, sera portée à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du 13 octobre.

Laurence Bertrand Dorléac ajoute qu'après la crise qu'a connue Sciences Po, il faut réfléchir sérieusement à la composition et aux missions de cette commission, faire des propositions, en sachant que les structures existantes à Sciences sont vertueuses mais récentes et certainement pas encore suffisamment efficaces.

Dans le même ordre d'idées, elle proposera une discussion autour d'une ou deux questions majeures.

Elle conclut en disant que, par principe, elle s'efforcera de ne pas abuser du temps des membres de ce conseil et indique le calendrier (encore provisoire) des prochaines séances : 19 mai, 13 octobre, 15 décembre 2021 ; 16 mars et 18 mai 2022.

Outre la désignation du membre du conseil siégeant dans la commission de déontologie, la séance, très proche, du 19 mai, sera consacrée à la clôture de l'exercice des comptes de la FNSP et à la désignation de deux personnalités extérieures qui siègeront dans la commission chargée de préparer la proposition faite au conseil d'administration de la FNSP et au conseil de l'IEP de Paris en vue de la nomination, respectivement, d'un nouvel administrateur de la Fondation et d'un nouveau directeur de l'Institut. A ce propos, elle remercie celles et ceux qui lui ont déjà fait parvenir des propositions.

Elle propose de clore la réunion.

Jeanne Lazarus intervient pour exprimer sa satisfaction de voir se conclure aussi heureusement une longue et souvent douloureuse séquence ouverte le 4 janvier 2021. Elle est certaine que tous ceux qui ont suivi et participé aux travaux – nombreux et intenses - du conseil d'administration de la FNSP depuis cinq mois, partagent son point de vue et saluent avec elle le début d'une nouvelle ère. Elle se réjouit que Sciences Po reparte sur de bonnes bases.

Laurence Bertrand Dorléac, remercie Jeanne Lazarus et rappelle qu'elles présideront toutes deux la commission de proposition chargée de préparer la désignation de la prochaine directrice ou du prochain directeur de Sciences Po.

La séance est levée à 16 heures 45.